



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2024

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-troisième session

19 juin–14 juillet 2023

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Il Cenacolo, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 mai 2023]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



La condition des femmes défenseuses des droits de l'homme dans les espaces contrôlés par Frente Polisario : cas des camps de réfugiés de Tindouf

Si les femmes constituent la frange la plus vulnérable des populations des réfugiés sous contrôle de groupes armés, celles parmi elles, qui font le choix courageux de s'activer pour la défense des droits de l'homme dans les camps de réfugiés constituent les cibles privilégiées des milices armées soucieuses d'imposer l'omerta sur leurs violations des droits les plus élémentaires d'une population tenue en otage dans l'indifférence complice d'états hôtes enclins à renier leurs engagements internationaux notamment les termes des résolutions 68/181 et 72/247 de l'assemblée générale de l'ONU, sur les femmes défenseuses des droits de l'homme, appelant les états membres à les protéger, à respecter et soutenir leurs activités, à prévenir et condamner toutes les violations et les atteintes les ciblant et à s'abstenir de tout acte d'intimidation ou de représailles à l'encontre des défenseuses qui coopèrent avec les institutions internationales, ainsi que des membres de leur famille et de leurs proches.

A cet égard, Frente Polisario, qui bénéficie d'une impunité totale dans les camps de réfugiés de Tindouf situés au sud de l'Algérie, transformés en zone de non droit à la suite de la dévolution illégale par les autorités algériennes de leur souveraineté sur la partie de leur territoire abritant ces camps au profit du Frente Polisario. Cette dévolution a été jugée de facto par le comité des droits de l'homme (CCPR/C/DZA/CO/4 26.07.2018), ainsi que par des ONG des droits de l'homme, dont "Amnesty International" et "Human Rights Watch".

Les défenseuses sahraouies ayant eu l'audace de braver l'embargo militaire imposé aux camps de Tindouf pour dénoncer les violations graves des droits de l'homme y commises contre les populations, font systématiquement l'objet de représailles de la part des dirigeants du Frente Polisario, qui recourent à l'enlèvement, le viol, l'intimidation, la privation des aides humanitaires octroyées aux réfugiés par la communauté internationale, l'orchestration de campagnes de diffamation contre leurs enfants au niveau des écoles, l'expulsion des camps, l'espionnage des téléphones portables et des ordinateurs des défenseuses des droits de l'homme diffusion par des groupes mobilisés par la direction du Frente Polisario et la publication sur les réseaux sociaux de leurs photographies intimes à l'effet de les réduire au silence.

Les défenseuses sahraouies des droits humains qui osent collaborer avec le système des nations unies des droits de l'homme, à travers l'interaction avec les mécanismes du conseil des droits de l'homme ou la participation à ses travaux sont particulièrement ciblées par le Frente Polisario, comme cela a été le cas pour la défenseuse sahraouie Olaya Saadi. En effet après que cette dernière ait osé se déplacer à Genève pour dénoncer, auprès du conseil et ses mécanismes adéquats, l'enlèvement et la disparition de son époux le défenseur des droits humains et blogueur Fadel Bua Da Mehdi, alias Fadel Breika, aux camps de réfugiés de Tindouf (avis N 7/2020 _ A/HRC/WGAD/2020 Au mois de mai 2020) par les services de sécurité algériens et le Frente Polisario. Ces derniers, qui avaient saisi le téléphone de Fadel Breika au moment de son arrestation ont récupéré, illégalement, les photos de son épouse sauvegardée s dans son téléphone et les ont manipulées et les publiées sur des sites du Frente Polisario, en la menaçant de publier d'autres au cas où elle continuerait à interagir avec l'ONU.

La mère de Fadel Breika a subi également des pressions et a été privée de ses rations alimentaires, de sa dotation en gaz butane et en eau potable en raison du déploiement de sa belle-fille Olaya Saadi auprès des organisations des droits de l'homme pour réclamer la libération de son époux.

Pour sa part, la militante sahraouie Lemaadla Mohamed Salem El Kouri, qui a créé après sa fuite vers l'Espagne "l'association sahraouie contre l'impunité dans les camps de réfugiés de Tindouf (Asimcat)", a été ciblée par une campagne de diffamation menée par le Frente Polisario, après avoir soumis un rapport au GTDFI sur l'ampleur des exécutions extrajudiciaires perpétrées contre les sahraouis dans des centres de détention secrets à Rabouni sur le territoire Algérien, suite à une enquête qui lui a permis d'identifier 132 personnes enlevées et torturés à mort par le Frente Polisario et les services de sécurité algériens. Le père de Lemaadla Mohamed Salem Elkouri se trouve parmi ces portés disparus, dont les ayants-droits continuent de réclamer les ossements pour les enterrer dignement.

En guise de représailles contre Lemaadla, les dirigeants du Frente Polisario ont instigué des campagnes d'intimidation et de harcèlement contre sa mère restée aux camps de réfugiés de Tindouf, avant de l'obliger à quitter les camps de réfugiés de Tindouf pour la Mauritanie.

La politique d'éradication systématique de tout mouvement féminin de défense des droits de l'homme dans les camps de réfugiés de Tindouf étant une doctrine chez les dirigeants du « polsario » et des services de sécurité algériens s'est confirmée au cours du mois de Mai 2023, lorsque le Frente Polisario a été attaqué violemment, le 29/05/2023, à une quinzaine de femmes sahraouies qui ont installé un campement de protestation depuis le 04/05/2023, devant la maison d'hôte du chef du Frente Polisario pour réclamer la libération du blogueur Malainine Souid enlevé depuis le 02/05/2023 par le Frente Polisario après avoir bloqué un camion-citerne de carburant détourné par l'un des dirigeants du Frente Polisario et diffusé une vidéo sur le détournement du carburant destiné aux réfugiés sahraouis pour sa revente au Sahel.

Ces dépassements systématiques contre toute personne ou groupes de personnes s'activant dans le domaine de la défense des droits de l'homme dans les camps de réfugiés de Tindouf sont commis dans l'indifférence du pays d'accueil des réfugiés, qu'il a décidé de surcroît de priver de tout recours à la justice Algérienne bien que les crimes commis à leur encontre ont lieu sur un territoire sous souveraineté de l'État Algérien, qui demeure responsable au regard du droit international de toutes les violations des droits de l'homme survenant sur son territoire.

Le silence observé également par le HCR à l'égard du muselage des défenseuses sahraouies des droits de l'homme dénote de l'incapacité de cet organe des Nations Unies à accomplir sa mission de protection des réfugiés prévu dans ses statuts de base.

La situation de non droit sévissant dans les camps de réfugiés de Tindouf, dont la gestion a été illégalement cédée par le pays hôte au Frente Polisario encourage les dirigeants de ce groupe à étouffer dans l'œuf toute initiative des femmes sahraouies de jouer un rôle constructif dans la promotion et la protection des droits des réfugiés sahraouis au sud de l'Algérie. La communauté internationale est appelée à jouer un rôle plus dynamique pour amener l'Algérie à respecter ses engagements internationaux et assumer ses responsabilités vis-à-vis des réfugiés sahraouis conformément au droit international humanitaire et des droits de l'homme.

" l'association sahraouie contre l'impunité dans les camps de Tindouf (ASIMCAT)", "African forum for research and studies in human rights (AFORES)", "African Institute for Peacebuilding and Conflict Transformation (AIPECT)", "la Ligue du Sahara pour la démocratie et les droits de l'homme (LSDDH)", une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.